

DEPARTEMENT DE LA REUNION

Centre Communal d'Action Sociale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024 A 9 HEURES 30

Affaire N°8 : Convention d'attribution d'aides en nature de la commune au CCAS pour l'organisation de diverses manifestations en faveur des personnes âgées – Année 2025

Objet : Affaire N°8:
Convention d'attribution d'aides en nature de la commune au CCAS pour l'organisation de diverses manifestations en faveur des personnes âgées – Année 2025

**EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS
 SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le dix sept décembre, à neuf heures trente minutes, les membres du conseil d'administration du CCAS de Saint-Joseph se sont réunis en session ordinaire, dans ses locaux.

ETAIENT PRESENTS

MEMBRES ELUS	Membre issu du Conseil Municipal Monsieur Harry MUSSARD
	Membre issu du Conseil Municipal Madame Rose Andrée MUSSARD
	Membre issu du Conseil Municipal Madame Marie Josée HUET
	Membre issu du Conseil Municipal Madame Vanessa COLLET
MEMBRES NOMMES	Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion AJMD - Monsieur Yannis CAZEAU
	Représentant des associations Familiales UDAF- Monsieur Charles VIENNE
	Représentant des associations de retraités et de personnes âgées CLUB DE LA PAIX – Monsieur Léonus MOREL
	Représentante des associations de personnes handicapées HANDISPORT – Madame Joceline HUET

ETAIT ABSENT :

MEMBRES ELUS	Monsieur le Maire Président du CCAS Monsieur Patrick LEBRETON
---------------------	-------------------------------------------------------------------------

Les membres en exercice étaient de : 9

Présents : 8

Procuration : 0

Exprimés : 8

Résultat du vote

- Pour : 8

- Contre : 0

- Abstentions : 0

Après avoir constaté que le quorum est atteint, et que le conseil peut valablement délibérer, le Vice-Président ouvre la séance.

Il est procédé conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'une secrétaire pris au sein du conseil : Madame Rose Andrée MUSSARD, membre élue, ayant obtenu l'unanimité des membres présents, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Affaire N°8

**Convention d'attribution d' aides en nature de
l'organisation de diverses manifestations en f
- Année 2025**

Résumé: Le CCAS organise tout au long de l'année différentes manifestations en faveur des personnes âgées de la commune. Ces manifestations nécessitent des moyens importants que le CCAS ne peut mobiliser seul. A ce titre, il convient que le conseil d'administration approuve l'attribution des aides en nature validées par la commune afin de permettre au CCAS d'organiser dans les meilleures conditions possibles ces différents accueils et actions pour l'année 2024.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Le Président expose :

Le Centre Communal d'Action Sociale a compétence pour assurer, sur le territoire de la commune, différentes actions en faveur des personnes âgées.

Ainsi, il organise chaque année les manifestations suivantes :

I - La Semaine Bleue

Cette manifestation, impulsée à l'échelle nationale par le Ministère en charge de l'action sociale, vise à informer et sensibiliser l'opinion publique sur:

- la contribution des seniors à la vie économique, sociale et culturelle,
- les préoccupations et les difficultés rencontrées par les personnes âgées,
- les réalisations et projets des associations.

Elle se déroulera en octobre 2025 sur une semaine.

II – Les Journées Roses

Le CCAS organise plusieurs fois par an des Journées Roses, qui visent à renforcer tout au long de l'année, les liens qui ont été noués entre les différents participants de la Semaine Bleue.

Trois journées roses seront ainsi organisées en mars, juin et août 2025 en partenariat avec la fédération des clubs seniors, les personnes âgées les plus isolées bénéficiaires du service prestataire d'aide à domicile et les personnes âgées hospitalisées à la clinique ou l'EHPAD de Saint-Joseph.

III – La journée de rencontre et d'information seniors

Le CCAS organise les rencontres d'informations seniors, qui ont vocation à réunir certains professionnels du territoire intervenant autour des personnes âgées (personnel médical, acteurs sociaux, représentants associatifs, etc).

Ces journées, qui sont habituellement organisées une fois par trimestre dans chaque résidence, apparaissent comme de véritables moments de rencontre et d'échange, durant lesquels les personnes âgées et les professionnels du secteur gérontologique peuvent aborder et approfondir des problèmes qu'ils sont amenés à rencontrer au quotidien. La journée de clôture se déroule en novembre 2025.

IV - Les journées d'échanges et de partage

Le CCAS, à travers son service animation sociale et numérique propose d'intervenir dans le cadre de ses conventions de Résidences pour Personnes Âgées (RPA) de la commune, en proposant à leurs habitants différentes activités d'animation.

Les journées d'échanges et de partage ont pour but d'apporter des repères par rapport aux fêtes du calendrier. C'est aussi pour les locataires un moment convivial qui contribue à lutter contre l'isolement et créer une dynamique dans les RPA.

En 2025, ces journées sont prévues en avril et juillet .

V – Une journée d'animation "Sports, Loisirs, Bien être"

Le CCAS, à travers son service animation sociale et numérique et dans le cadre de ses conventions avec ses partenaires, organise une journée d'animation et d'information en septembre, consacrée aux sports, loisirs et bien être pour les habitants de la commune.

L'organisation de ces différentes manifestations requiert des moyens importants que le CCAS ne peut mettre en œuvre seul.

Il est donc proposé de l'attribution par la commune d'aides en nature suivantes :

Pour la Semaine Bleue (octobre 2025) :

- Mise à disposition ponctuelle et gracieuse du gymnase Henri Ganofski, de la salle Gillette Duchemann, de la halle François Mitterrand, et la salle Usine à Thé de Grand Coude.
- Mise à disposition du stade Raphaël Babet.

- Moyens logistiques divers (tables, chaises, chapiteaux, plantes, parquet mobile, piste de danse, podium, panneaux noirs à l'arrière, rampe d'accès, sonorisation, écrans, ordinateurs), livraison et installation incluses.

- Prestations de services diverses acquises par la Commune et nécessaires au bon déroulement des manifestations :
 - Prestations de restauration (apéritifs, café, eau, boissons non alcoolisées, repas des encadrants, vaisselle et garnitures de tables, service inclus), dans la limite de 8 500 euros
 - Prestations de communication (affiches, banderoles, communication presse écrite, radiophonique, etc.), dans la limite de 4 400 euros
 - Prestations de Prévention-Sécurité-Incendie dans la limite de 2500 euros
 - Prestations de gardiennage et de sécurité dans la limite de 7000 euros
 - Prestation de sécurité (premier soin médical d'urgence, secouriste) dans la limite de 4000 euros

Pour les Journées Roses (mars, juin et août 2025) :

- ▼ Mise à disposition ponctuelle et gracieuse de la salle de Manapany, de la salle Gillette Duchemann et de la cantine de l'école de la crête 2
- ▼ Moyens logistiques divers (tables, chaises, plantes, podium, sonorisation, écrans, ordinateurs), livraison et installation incluses
- ▼ Prestations de services acquises par la commune et nécessaires au bon déroulement des manifestations :
 - Mise à disposition d'un service de restauration (apéritifs, confections alimentaires : pâtisserie, et boissons non alcoolisées, eau, café, vaisselle et garnitures de tables) dans la limite de 1 000 euros par journée

- Prestation de sécurité (premier soin médical d'urgence) dans la limite de 500 euros par journée.

Pour la journée de rencontre et d'information seniors (novembre 2025) :

- ▼ Mise à disposition ponctuelle et gracieuse de l'auditorium
 - ▼ Moyens logistiques divers (tables, chaises, plantes, podium, sonorisation, écrans, ordinateurs), livraison et installation incluses
 - ▼ Prestations de services acquises par la commune et nécessaires au bon déroulement des manifestations :
- Mise à disposition d'un service de restauration (café, thé, eau, boissons non alcoolisées, vaisselle et garnitures de tables) dans la limite de 500 euros
 - Prestations de communication (affiches, banderoles, communication presse écrite, radiophonique, etc.), dans la limite de 3 000 euros
 - Prestations de Prévention-Sécurité-Incendie dans la limite de 1 500 euros
 - Prestations de gardiennage et de sécurité dans la limite de 1 000 euros.
 - Prestation de sécurité (premier soin médical d'urgence) dans la limite de 500 euros par journée.

Pour les journées d'échanges et de partage (avril, et juillet 2025) :

- ▼ Mise à disposition ponctuelle et gracieuse de la salle de Manapany et la salle Gillette Duchemann
 - ▼ Moyens logistiques divers (tables, chaises, chapiteaux, plantes, podium, sonorisation, écrans, ordinateurs), livraison et installation incluses
 - ▼ Prestations de services acquises par la commune et nécessaires au bon déroulement des manifestations :
- Mise à disposition d'un service de restauration (apéritifs, confections alimentaires – pâtisserie, boissons non alcoolisées, eau, café, vaisselle et garnitures de tables) dans la limite de 1 000 euros par jour,
 - Prestations de Prévention-Sécurité-Incendie dans la limite de 1 500 euros
 - Prestation de sécurité (premier soin médical d'urgence) dans la limite de 500 euros par journée.

Pour la journée d'animation "Sports, Loisirs, Bien Etre"(septembre 2025) :

- Mise à disposition gracieuse de la Halle François Mitterrand
- Mise à disposition du stade Raphaël Babet
- Moyens logistiques divers (tables, chaises, plantes, podium, sonorisation, écrans, ordinateurs), livraison et installation incluses
- Prestations de services acquises par la commune et nécessaires au bon déroulement des manifestations :

- Mise à disposition d'un service de restauration (eau, café, gobelets, trappes) dans la limite de 500 euros
- Prestations de communication (affiches, banderoles, communication presse radiophonique, etc.), dans la limite de 3 000 euros
- Prestations de Prévention-Sécurité-Incendie dans la limite de 1500 euros
- Prestations de gardiennage et de sécurité dans la limite de 1 000 euros.
- Prestation de sécurité (premier soin médical d'urgence, secouriste) dans la limite de 500 euros par journée.

Il est précisé que les dates prévues pour l'organisation des différentes manifestations sont données à titre indicatif. En cas de survenance d'un impératif, l'attribution des aides sera reportée à la date à laquelle ladite manifestation aura été repoussée.

Il est donc demandé au conseil :

- d'approuver l'attribution par la Commune à notre centre des aides en nature dans les conditions définies ci-dessus;
- d'autoriser le Président, ou en son absence ou en cas d'empêchement le Vice-Président, à signer les conventions correspondantes ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024
Décision N°8/2024

Objet : Convention d'attribution d' aides en nature de la commune au CCAS pour l'organisation de diverses manifestations en faveur des personnes âgées – Année 2025

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse N°8,

Le conseil d'administration,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} : L'attribution par la Commune à notre centre des aides en nature dans les conditions définies ci-dessus est approuvée.

Article 2 : Le Président, ou en son absence ou en cas d'empêchement, le Vice-Président, est autorisé à signer les conventions correspondantes, ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 : Le Président et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait copie conforme,

Le Vice-Président, Harry MUSSARD	La secrétaire de séance Rose Andrée MUSSARD
	

